



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-037 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente de l'immeuble Foyer Léo Lagrange, parcelle AL 710

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : La Commune de Voiron est propriétaire depuis 1961 de l'immeuble Foyer Léo Lagrange situé au 13 rue des Terreaux à Voiron, parcelle cadastrée AL 710. Ce bien a été mis à disposition pendant de nombreuses années au titre de diverses activités associatives, réunions publiques, et autres.

Il est aujourd'hui vacant et sans destination au PLU. C'est pourquoi la municipalité a décidé de le mettre en vente, dans l'objectif principalement de redynamiser l'activité commerciale de ce secteur de la rue des Terreaux, tout en pérennisant un bâtiment de caractère à valeur patrimonial.

C'est ainsi qu'un accord est intervenu avec Monsieur Cédric OLIVER, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur de tout l'immeuble, en l'état, au prix de 400 000 euros.

L'acquéreur projette une réhabilitation de l'immeuble, avec installation de surfaces commerciales au rez-de-chaussée et logements dans les étages. L'immeuble comporte deux niveaux plus combles, un sous-sol sous une partie du bâtiment, et développe une surface bâtie d'environ 700 m² (hors sous-sol).

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

VU l'avis de la Commission Finances et Administration générale du mardi 18 avril 2017,

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 avril 2017

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à la Monsieur Cédric OLIVER, ou toute société pouvant se substituer à lui, au prix de 400 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT